a porte une plaie insignifiante au cuir chevelu, la plaie faite par le tisonnier et quatre plaies pénétrantes de la région thoracique, plaies à section nette, ce qui indique qu'elles furent faites par un instrument effilé et tranchant. L'une a un demi-centimètre, les autres un centimètre ou un centimètre et demi de largeur. La plèvre est perforée et le poumon lésé.

On ne pourra se prononcer avant huit jours sur les suites et on redoute fort que le blessé ne succombe avant.

**LES ARRESTATIONS**

Edouard Debelz a été relâché à six heures du matin. Vandepitte qui avait été arrêté aussi a dû être relâché dans la soirée. Seul Camille Debruckère est maintenu en état d'arrestation.

On s'attend à une descente de parquet, le commissaire central ayant télégraphié aussitôt.

# Le conflit des Balkans

**La certitude est acquise** aujourd'hui que **la Bulgarie s'étant résolue** à entrer dans la voie des concessions financières, l'entente s'était faite définitivement en principe entre Constantinople et Sofia et le nouveau royaume, décidant de renvoyer 75,000 hommes dans leurs foyers.

L'accord est sur le point de se faire également à propos de la Crète et de son tribut à la suite de la note remise à la commission exécutive de l'île par les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Russie, et où il est dit que les agents des quatre puissances protectrices ne seraient pas éloignés d'envisager avec bienveillance l'union de la Crète avec la Grèce si l'ordre est maintenu dans l'île. On considère l'entente comme imminente.

En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, la Turquie demande que l'Autriche aille à la conférence en consentant que la question de l'annexion soit mise sur le tapis, mais elle ne présentera pas la protestation qu'elle a formulée à ce propos.

En ce qui concerne la Serbie et le Monténégro, on a des raisons d'espérer que l'on pourra libérer les deux Etats d'une façon définitive sur le terrain économique et les délivrer de certaines servitudes géographiques en leur octroyant tout au moins des voies d'accès. Si le prince royal de Serbie a été reçu avec un empressement marqué par le tsar, il lui a été cependant donné des conseils très marqués de prudence et de réserve.

## Il n'y a pas de complot en Turquie

Constantinople, 1er novembre. — Les bruits de complot ou de coup d'Etat qui courent présentement sont absolument infondés.

Hier M. Laurent, accompagné du premier drogman de l'ambassade de France, a eu une première entrevue avec le grand-vizir et les ministres des finances, de l'intérieur, du commerce et des travaux publics. L'entrevue avec le grand-vizir et le ministre des finances dura plus de deux heures. L'impression produite est excellente.

## La Conférence

**La réponse de la Turquie**

Constantinople, 1er novembre. — **La réponse de la Porte au projet de programme de la conférence a été télégraphiée à quatre** heures de l'après-midi à tous les ambassadeurs.

Cette réponse de la Porte a trait aux quatre points suivants : Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, compensations et intégrité de l'empire ottoman.

Jusqu'à présent, l'ambassadeur d'Autriche à Constantinople n'a fait aucune nouvelle démarche au sujet de la question de la Bosnie et de l'Herzégovine.

L'Autriche ne se refuse plus à prendre part à la conférence, mais elle demande que la Turquie reconnaisse préalablement l'annexion des deux provinces, ce que la Porte continue à refuser.

**L'ATTITUDE DE LA RUSSIE**

On mande de Saint-Pétersbourg que dans les couloirs de la Douma, des députés, se prétendant bien informés, assurent que dans les hautes sphères sous l'influence de l'opinion publique et de la presse, on avait changé d'attitude relativement à la question des Balkans. La Russie ne prendrait pas part à la conférence, dans le but de souligner la protestation du monde slave contre l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

D'après les mêmes renseignements, le gouvernement publierait la semaine prochaine une déclaration qui donnerait satisfaction aux sentiments nationaux de tous les Slaves.

Les journaux russes de ce matin confirment cette modification de la politique russe. D'après eux, la Russie renonce à la conférence. Elle protestera contre l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine et réclamera une large autonomie pour ces deux provinces.

Les feuilles saluent ce revirement. Il rentra, pensent-elles, à l'empire les sympathies du monde slave.

Certains journaux ajoutent que la situation ébranlée de M. Isvolski se trouve raffermie du fait qu'il a consenti à lui donner une nouvelle direction. Le « Novoié Vremia » invite le ministre à mettre de côté son amour-propre et à travailler contre la conférence avec le même zèle qu'il avait apporté à travailler pour elle, s'il veut gagner l'estime de tout homme russe et être soutenu par l'opinion publique.

# Après l'interview de Guillaume II

**Le Reichstag est mécontent. — Une chaude séance en perspective**

Berlin, 1er novembre. — Le « Berliner Tageblatt » constate que, à ce qu'on peut en juger, l'unanimité de la presse allemande, exception faite de trois organes, la «Gazette de Cologne», la «Gazette de Voss» et les «Muenchener Neueste Nachrichten», a condamné les déclarations contenues dans le «Daily Telegraph» et compte que le Reichstag demandera au prince de Bulow autre chose que les formules oratoires ordinaires, quand il aura à fournir des explications sur l'affaire.

Le commentaire de la «Leipzig Tageblatt», organe national libéral, mérite d'être cité :

« La presse allemande, dit-il, a fait, dans le cas actuel, son devoir ; elle a dit que la politique de l'empereur allemand n'est pas la politique du peuple allemand, et elle est malheureusement obligée de pardonner aujourd'hui à l'étranger maintes choses qui, jusqu'ici, paraissaient être de la mauvaise volonté ; c'est maintenant au Reichstag à faire son devoir et à avoir soin qu'on ne fasse pas de lui une farce de Parlement. »

**Ce que disent les députés**

Les membres du Reichstag critiquent très vivement l'incident de Bulow.

Le conseiller intime Albert Traeger, député au Reichstag, attaque le chancelier parce qu'il n'a pas lu l'article après qu'on le lui eût envoyé du ministère des affaires étrangères, se contentant de le lire après sa publication. Il pense que tout cet incident ne peut être concilié avec la responsabilité ministérielle. Il est impossible, conclut M. Traeger, que la chose se termine sans qu'il en résulte un grand dommage pour le chancelier et pour le Reichstag. Ceux qui réclament une revision de la Constitution n'ont pas tort.

Le député Schrader précise ainsi le problème :

«Le prince de Bulow donne sa démission parce que le ministère des affaires étrangères n'a pas fait tout son devoir. Mais il y a une autre question bien plus importante : celle de savoir si la politique peut être faite directement par l'empereur, sans passer par l'intermédiaire du chancelier responsable. C'est ce qui est arrivé dans ce cas. »

# L'ASSASSINAT DE M. LEUTHREAU

**Un coup de théâtre est imminent. — Leblanc aurait un complice**

Paris, 1er novembre. — Le mystère qui, en dépit des premiers aveux de Leblanc, plane toujours sur l'assassinat de M. Leuthreau serait-il sur le point de se dissiper ? Hier, une personne qui a suivi de très près l'instruction depuis ses débuts, laissait prévoir qu'un coup de théâtre était imminent et que l'assassin, acculé à de nouveaux aveux sensationnels, allait révéler le nom de ce complice dont il a toujours nié l'existence.

Sans discuter cette affirmation, ni émettre des hypothèses prématurées, il semble plus prudent de se borner chaque jour à enregistrer les résultats de l'instruction.

M. Magnin a entendu deux témoins, MM. Catonné, pharmacien, et Rouillard, dentiste, rue d'Alésia ; tous deux ont connu Leblanc à Paris. M. Catonné a déclaré qu'à diverses reprises Leblanc l'avait interrogé sur les effets du chloroforme et sur la manière de se servir de cet anesthésique. Il a toujours refusé de répondre catégoriquement. Une fois même, l'assassin lui aurait demandé si une goutte de cyanure de potassium était suffisante pour déterminer une mort immédiate.

M. Rouillard a vu entre les mains de Leblanc un marteau identique à celui qui a servi au crime, il y a un mois et demi environ. M. Rouillard se trouvait avec des amis dans un café de l'avenue d'Orléans ; Leblanc survint, il avait un marteau dans sa poche. Le témoin lui en ayant fait l'observation, l'assassin répondit :

« — Je viens de le trouver place Denfert-Rochereau, ce sont des forains qui ont dû le perdre ; il ne me servira à rien, qui en veut ? »

M. Rouillard le prit. Hier, il l'a remis au juge d'instruction. Le marteau, qui porte encore sur le manche l'inscription du prix, 1 fr. 15, n'a jamais servi ; le manche en a été coupé au couteau, tandis que le manche du marteau dont s'est servi Leblanc a été scié.

**Une lettre de Leblanc à sa mère**

Ces deux dépositions recueillies, M. Magnin, juge d'instruction, a fait venir Leblanc et, en présence de Me Chatenet, l'a interrogé longuement.

« Vous m'avez déclaré, lui a dit le juge, au cours de votre interrogatoire, que vous n'aviez écrit aucune lettre à Auxerre, et cependant on a saisi chez votre mère une lettre datée du 7 octobre.

— Quel jour était-ce, le 7 octobre ?

— C'était le mercredi, le jour de votre crime.

— Ah ! oui, c'est une lettre que j'ai écrite à ma mère, d'un café du boulevard Diderot.

— Que disiez-vous dans cette lettre ?

— Je ne sais plus, je lui racontais des «bateaux» pour la tranquilliser.

— Quand l'avez-vous écrite ?

— Le mardi ou le mercredi.

— Vous ne l'avez pas écrite à Auxerre, après votre crime ?

— Non, je l'ai écrite à Paris.

— Il est regrettable que l'enveloppe ait été détruite, mais je vais vous lire son contenu.

A ces mots Leblanc, d'ordinaire impassible, est devenu d'une nervosité extrême.

« — Epargnez-moi cette lecture, je vous en prie, s'est-il écrié ; si vous voulez m'interroger à ce sujet, jamais plus je ne prononcerai un mot à l'instruction. »

Devant l'agitation de l'inculpé, M. Magnin a dû interrompre l'interrogatoire pour permettre à Me Chatenet de calmer son client.

Leblanc, à la reprise de l'interrogatoire, a protesté contre le mal qu'on avait fait à sa mère en saisissant sa correspondance, puis le juge lui a donné lecture de la lettre.

En voici les passages essentiels :

« Paris, le 7 octobre 1908.

» Ma chère mère,

» J'ai passé deux jours bien près de toi, mais j'ai eu tant de travail que je n'ai pu aller te voir... J'ai dû partir lundi soir et à peine ai-je eu le temps d'avertir Catonné par téléphone... J'étais à la gare de Laroche... Mon affaire a été très laborieuse... J'ai gagné 50 francs avec mon industriel de Chartres.

» Voici l'affaire : Mon industriel avait vendu à la Compagnie du P.-L.-M. des pièces détachées dont le montant total était près de 20,000 francs... Comme ces pièces avaient été refusées, comme mal exécutées, j'ai dû faire moi-même le voyage. On m'a adjoint un contremaître qui m'a accompagné... L'affaire a été dure. J'ai reçu près de 18,000 fr. et le reste viendra franco gare Paris... J'espère que cette affaire me rapportera 100 francs...

» Il est neuf heures et je n'ai pas encore dîné. J'abrège. »

La lecture de cette lettre terminée, le juge a repris la série de ses questions.

— Quel est l'industriel de Chartres dont vous parlez ?

— C'est une fable pour ma mère.

— Et l'affaire du P. L. M. ?

— Elle n'a jamais existé.

— Vous aviez conçu le projet d'assassiner Leuthreau quand vous avez écrit cette lettre ; est-ce de cela que vous voulez parler ?

— Non, je songeais à un vol quelconque.

— Vous terminez : « Je veux trouver quelque chose qui me permette de vivre agréablement. » C'est encore du produit de votre crime qu'il s'agit ?

— Non, je ne pouvais pas vivre avec 6,000 francs. Il me faut au moins 300 francs par mois.

Alors M. Magnin a procédé à l'ouverture des scellés. Les vêtements de M. Leuthreau, blouse, chemise et flanelle inondées de sang, semblent attester que l'assassin a porté avec violence les quatre coups de marteau qui ont atteint la victime, un à la joue droite, les trois autres à l'arcade sourcilière droite, ces trois derniers étaient mortels.

**L'assassin avait prémédité un autre crime**

Puis, le juge a mis sous les yeux de l'assassin l'arme du crime.

— Vous aviez prémédité, lui a-t-il dit, depuis longtemps, de tuer quelqu'un avec un marteau.

— Comment ?

— Mais vous en aviez eu un semblable en votre possession il y a un mois.

L'assassin, se rappelant l'incident rapporté par le témoin M. Rouillard, a répété l'explication qu'il avait alors donnée, ajoutant d'un air détaché :

— Cela n'a aucune importance.

— Peut-être, a répondu le juge, mais, à la même époque, n'avez-vous pas écrit à votre mère une lettre où vous parlez encore d'un rendez-vous avec un industriel ; ne serait-ce pas un autre «coup» que vous aviez projeté ?

— Non !

— Mais, à ce moment-là, vous alliez fréquemment à la gare de Lyon ?

— Non, je suis allé une seule fois conduire Catonné.

— On vous a rencontré plusieurs fois.

— Peut-être une fois encore, j'étais allé porter à la gare une lettre pour ma mère.

— Je ne sais, mais vous marchiez précipitamment, l'air affairé.

— C'est drôle, je n'avais rien à faire.

— Il y a cependant là des coïncidences curieuses.

— Je suis victime de la fatalité... Sur ce sujet, je ne veux plus répondre.

Leblanc s'étant alors plaint d'être accablé de fatigue, M. Magnin a mis fin à l'interrogatoire.

# Elle voulait le divorce Il l'a assassinée

Paris, 1er novembre. — Les époux Honoré, rue de Saint-Mandé, mariés depuis deux ans environ, avaient vécu dès leur premier temps de mariage des jours heureux.

Malheureusement, il y a quatre mois, Mme Honoré fit la connaissance d'un ouvrier polisseur, avec lequel elle ne tarda pas à nouer de trop intimes relations. Peu à peu l'épouse volage délaissa le domicile conjugal, et un soir, lorsque, exténué d'une journée de travail, M. Honoré rentra, il trouva la maison vide. Tous les meubles avaient été enlevés, et un mot laconique lui avait été laissé par sa femme : « Je reprends ma liberté. »

D'abord, le malheureux refusa de croire à son infortune, il essaya de revoir l'infidèle, mais le comble vint s'ajouter à son malheur, lorsque, il y a quinze jours, il reçut de l'huissier du papier timbré, par lequel, l'épouse réclamait le divorce.

M. Honoré, au paroxysme du désespoir, se promit, par tous les moyens, d'empêcher cette séparation.

Samedi après-midi, les deux époux comparaissaient devant le juge chargé, si faire se pouvait, de les réconcilier. Mme Honoré fut inflexible. Le juge les congédia, remettant à plus tard le prononcé du jugement de conciliation. Côte à côte, l'homme et la femme cheminèrent longtemps. Enfin, arrivés rue de Saint-Mandé, à Montreuil, M. Honoré, s'adressant à sa femme, lui dit : « J'en ai assez, veux-tu reprendre la vie d'autrefois ? — Jamais ! jamais ! » s'écria l'épouse. Alors, sortant un revolver de sa poche, à deux reprises, le mari délaissé fit feu. Grièvement blessée, la malheureuse s'écroula sur le pavé.

On désarma le meurtrier, qui, sanglotant, se laissa conduire au commissariat, d'où, après interrogatoire, il fut envoyé au Dépôt. Mme Honoré a été portée mourante à l'hôpital Saint-Antoine.

# Le scandale de Belleville

**LE VERDICT. — HUIT ANS DE RECLUSION A LA LINCKENHELY. — CINQ CLIENTS CONDAMNES**

Paris, 1er novembre. — L'affaire du scandale de Belleville ne s'est terminée que samedi à minuit.

Cette longue audience a été consacrée au réquisitoire, clair et modéré au fond, de M. l'avocat général Laurence, et aux plaidoiries des défenseurs, savoir : Maîtres A. Barthou, Lallier, A. Hesse, Bezançon, A. Salmon, Bergère, Lagasse, H. Robert et Python.

A neuf heures un quart, les débats étaient clos et lecture donnée au jury des 134 questions auxquelles il devait répondre.

Après une heure et demie de délibération, le jury rapporte un verdict négatif en ce qui concerne Marsandeau, Montanzé, Dalloca et Gervais, et affirmatif à la majorité en ce qui concerne la femme Linckenhély, Moriceau, Authiat, Guzzi, Jaillet et Lebrun, avec circonstances atténuantes en faveur des quatre derniers.

En conséquence, la cour a acquitté les quatre premiers accusés et condamné les autres, savoir :

La femme Linckenhély, huit ans de réclusion ; Moriceau, cinq ans de réclusion ; Lebrun, trois ans de prison ; Authiat, deux ans de prison ; Guzzi et Jaillet, un an chacun.

Aucun incident.

**LE MYSTERE DE L'IMPASSE RONSIN**

# LES ASSASSINS étaient étrangers

**Mme Steinheil maintient ses soupçons sur « les hommes en lévite »**

Paris, 1er novembre. — Nous avons donné hier la lettre par laquelle Mme Steinheil fait connaître qu'elle se remet à la recherche des assassins de sa mère et de son mari.

Il était intéressant de connaître ce que M. Hamard pense de l'issue de son enquête.

Le chef de la Sûreté se retranche derrière le secret professionnel. Il travaille, il ne le dissimule pas : mais il ne veut, il ne peut parler avant de tenir les assassins. Il se refuse à faire savoir de quel côté il porte sa surveillance.

Il croit inutile d'égarer l'opinion par des racontars.

Quant à Mme Steinheil, qui a réintégré le passage Ronsin, interrogée, elle répond :

— Je maintiens formellement, dit-elle, tout ce que j'ai écrit. C'étaient des hommes en lévite, et des étrangers, d'un accent décisif, plutôt italien. J'ai des soupçons sur des personnes déterminées, et je ne lâcherai prise que si, preuve en mains, l'on me fait voir que je me trompe. M. Hamard me dit : « Prenez garde, madame ! » Mais je ne crains rien. Si les assassins veulent me faire du mal, je serai heureuse qu'ils se dénoncent par le fait même.

Une des amies de Mme Steinheil croit également que cette piste conduira à un résultat. D'après cette personne, la police aurait retrouvé la trace des individus qui s'affublèrent de lévites. L'un d'eux habiterait encore Paris, les deux autres ont disparu, ainsi que la femme rousse. Cette femme, pense-t-on, se cache en Angleterre ; elle a fréquemment changé de nom ; elle est âgée de 25 ans. A diverses reprises elle joua en France, mais toujours sous des noms différents. La police a montré à Mme Steinheil une photographie sur laquelle se trouvaient une quinzaine de femmes, et Mme Steinheil a aussitôt désigné celle qui était entrée dans la villa.

Les assassins étaient venus avec l'intention de voler de l'argent et des objets d'art. C'est l'occasion qui a transformé le cambriolage en un double assassinat.

Mme Steinheil dit : « Ces gens n'étaient certainement pas Français ; celui qui était à côté de moi, et qui m'a demandé où était l'argent, avait un fort accent étranger. » Le théâtre auquel auraient été dérobées les lévites est situé dans le quartier de Vaugirard ; on n'y joue que des pièces en hébreu ; les artistes sont pour la plupart, de nationalité russe ou polonaise.

M. Hamard a, depuis longtemps, rendu visite à ce théâtre, mais le personnel de la troupe n'est pas régulier ; ce sont des allées et venues perpétuelles ; aujourd'hui, à Paris, un mois après à Londres ou à New-York, ou à Odessa. Les recherches n'ont pas abouti.

Dans la villa de l'impasse Ronsin, Remy Couillard, le valet de chambre, a repris son service.

# Un déraillement à Béziers

**SEPT VOYAGEURS BLESSES**

Béziers, 1er novembre. — Le train de la ligne de Bédarieux, qui quitte Béziers à 8 h. 30 du soir, a déraillé à 200 mètres de la gare, près du dépôt des machines, par suite de la rupture d'un essieu de la deuxième voiture. Quatre autres wagons furent projetés hors des rails. Le choc fut formidable.

Des cris d'angoisse et de douleur jaillirent aussitôt, tout le long du convoi. Sept voyageurs étaient blessés, dont deux grièvement.

Parmi les victimes de cet accident figurent une fillette de onze ans, Candide Guillard, de Béziers, qui a le bras gauche cassé et un côté du visage tuméfié ; une femme de Magelais, qui a le bras déchiqueté. On vient de l'amputer à l'hôpital. Son mari, comptable à la gare de Magalais, est grièvement contusionné. M. Poujol, de Lignan, est contusionné à la tête ; M. Soulié, dit Laperre, marchand de bestiaux, à Béziers, contusionné au thorax ; Mme Paul Ollie, de Béziers, blessée à la tête.

Le mécanicien et le chauffeur sont indemnes, la machine n'ayant pas déraillé, ainsi, d'ailleurs, que le wagon et le fourgon de queue.

# Le drame de Cabache finirait en comédie

**La famille disparue aurait été rencontrée dans une roulotte.**

Saint-Dié, 1er novembre. — La journée d'hier a été marquée de deux faits. Le premier, c'est que M. le docteur Cardec qui mier, c'est que M. le docteur Kardec qui fait en ce moment une tournée de magie dans l'Est a offert ses services au parquet pour la recherche de Mme Romand et de ses enfants. On ignore la réponse qui lui a été faite, mais on ne peut s'empêcher d'un rapprochement avec une autre affaire de disparition où les magiciens jouèrent également un rôle et qui fait en vaudeville : l'affaire Delarue.

Hier matin, M. Wiriath, juge d'instruction, a fait mander à son cabinet Mme Girard, sœur de la disparue, et lui a tendu une lettre. Je vous laisse à penser la stupéfaction de la brave femme en la parcourant ; elle n'a eu d'égale que la nôtre en apprenant la vérité.

Cette lettre émane d'un légionnaire d'origine allemande, nommé von Kreisreicher, rapatrié récemment du Maroc, cet homme a traversé à pied toute la France, depuis Marseille où le paquebot l'a débarqué. Or, dans ses pérégrinations, il a rencontré une famille de romanichels. La femme et les trois enfants accompagnant le chef de la tribu ne sont autres, à son avis, que Mme Romand et ses enfants. Les journaux en ont donné des portraits, et il les a parfaitement reconnus. Pourtant, le légionnaire, dans le portrait qu'il a fait de la nomade, parle de taches de rousseur au visage que, d'après Mme Girard, Adeline Romand n'a jamais portées.

Toutefois, comme le magistrat instructeur ne veut négliger aucun élément d'information, il a convoqué dans son cabinet, pour mardi, à huit heures du matin, le légionnaire, Mme Girard et les deux sœurs de celle-ci. L'entrevue ne manquera pas d'intérêt.

**LA CONQUETE DE L'AIR**

# Farman gagne le prix de hauteur

Reims, 1er novembre. — Au lendemain de sa magnifique randonnée aérienne du camp de Châlons à Reims, Henri Farman a gagné hier le prix de la Hauteur (2,500 fr.).

Il s'agissait de franchir, dûment contrôlé, une ligne de ballonnets placés à 25 mètres au-dessus du sol.

A dix heures du matin, un camion automobile arrivait à Mourmelon, portant l'aéroplane démonté qui revenait de Reims.

Henri Farman procédait au montage de l'appareil, et à quatre heures de l'après-midi les commissaires de l'Aéro-Club présents, MM. Zens, Tissandier et Esnault-Pelterie avaient disposé la série de ballonnets captifs, placés à 5 mètres les uns des autres, sur une ligne perpendiculaire à la direction du vent régnant, et retenus au sol par une ligne de 25 mètres de longueur, ainsi que l'exige le règlement.

A 4 h. 20, l'aéroplane s'enlevait.

Le départ fut impressionnant ; l'aéroplane évoluait à environ 30 mètres de hauteur.

Henri Farman décrivit une boucle et revint sur la ligne des ballonnets, qu'il laissa très au-dessous de lui en la franchissant, salué acclamé par trois mille spectateurs.

Après cette expérience, Henri Farman, un peu surmené par les préparatifs de ses dernières expériences, a déclaré qu'il allait se reposer quelques jours

# Les essais militaires en Allemagne

Berlin, 1er novembre. — Hier matin on a fait sur le champ de manœuvres du bataillon des aérostiers et en présence de nombreux officiers, des expériences intéressantes se rapportant à la guerre aérienne.

Des grenades à main, non chargées, mais pourvues d'un système d'allumage automatique, ont été lancées du haut d'un ballon captif à forme allongée.

Ce dernier, ayant un officier dans la nacelle, s'éleva d'abord à dix heures, à une hauteur de cent mètres.

L'officier jeta alors l'une après l'autre sur un but donné deux grenades munies d'un petit drapeau. Le choc subi par le projectile en frappant le sol fit agir la fusée avec un bruit de détonation.

Les résultats une fois constatés, le ballon descendit à terre, puis remonta à la même hauteur que précédemment. L'officier jeta successivement une sorte de parachute, puis deux grenades, en vue d'établir des comparaisons.

Le ballon s'éleva ensuite à 250 mètres. Deux nouvelles grenades furent lancées de cette altitude.

On a pris au cours de ces expériences des vues photographiques du chemin suivi par les grenades dans leur chute.

Les essais seront incessamment repris avec le ballon dirigeable. Plus tard, on en fera aussi avec des bombes chargées.

# Lemoine va être jugé par défaut

Paris, 1er novembre. — Jamais, malgré les recherches faites, les circulaires adressées en tous pays avec sa photographie, Henri Lemoine, l'habile escroc, le prétendu inventeur de la fabrication artificielle du diamant, n'a pu être retrouvé.

On se souvient qu'un courrier de cabinet du ministère des affaires étrangères voyageur avec lui sans savoir qu'il avait affaire à celui que la justice poursuivait et que Lemoine se dirigea vers Sofia. Ses traces ne purent être retrouvées. Ces temps derniers on a bien dit que quelques personnes avaient cru l'apercevoir à Paris et même qu'il s'était présenté dans une maison amie afin d'essayer d'avoir une entrevue avec sa femme, mais ces bruits n'ont pas reçu confirmation.

M. Bourdeaux, juge d'instruction, qui possédait le dossier depuis que le précédent juge, M. Le Poittevin, en avait été dessaisi, a décidé de clore l'enquête. Il vient de remettre les pièces de la procédure au substitut du procureur de la République chargé de régler le dossier. Lemoine, inculpé d'escroqueries, sera condamné par défaut par le tribunal correctionnel.

# DANS LA RÉGION

## LA TOUSSAINT A LILLE

Dans la matinée, les cimetières de l'Est et du Sud reçurent la visite d'une foule nombreuse allant vers les tombes où reposent les chers disparus, porter des fleurs et des couronnes.

De 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi, sur la route des deux grandes nécropoles, circulait une foule dans laquelle on avançait avec peine.

Les boutiques de marchands de fleurs, d'immortelles et de chrysanthèmes, installées aux abords des cimetières étaient entourées d'une foule nombreuse, gênant parfois la circulation.

Dans les allées des cimetières on ne rencontrait que des gens portant des gerbes de chrysanthèmes et de véritables attroupements se formaient devant les tombes.

Nos sociétés locales d'anciens militaires surtout sont allées, selon l'usage, déposer des couronnes ou des palmes sur la tombe du général Faidherbe au cimetière de l'Est et sur les divers monuments des soldats morts pour la Patrie.

Au cimetière du Sud, le comité du Souvenir Français, déposa une couronne au pied du monument des soldats morts pour la Patrie.

Une délégation des sapeurs-pompiers de Lille rendit un hommage public au sergent Lafosse et au caporal Tilly, victimes du devoir. L'Association Amicale des agents de police, ayant en tête son président, l'agent Mathon, fit déposer une couronne à la mémoire de ses membres décédés, sur le monument des enfants morts pour la Patrie.

Nombreuses furent les sociétés amicales ou de secours mutuels qui rendirent l'hommage annuel à leurs bienfaiteurs ou anciens membres décédés.

Le comité Paul Bert, accompagné de nombreux socialistes et libres-penseurs des

---

FEUILLETON DU 2 NOVEMBRE. — N. 2

# Le Mariage d'un Forçat

par Alexis Bouvier

## PROLOGUE

De l'autre côté du parapet, le Charpentier pendait, ses vêtements mouillés allongeaient son corps et lui donnaient la silhouette raide du cadavre ; sous ce pendu vivant, l'eau coulait sombre reflétant à peine les lumières des réverbères qui, dans la pluie, n'éclairaient presque plus.

Les lourds bateaux amarrés à l'Estacade gémissaient en se heurtant, sous les combattants.

Sur le pont, la Linotte, à genoux, plus belle (malgré ses yeux pleins d'un feu hagard), par ses cheveux collés sur ses tempes et sur ses joues en anneaux brillants ; sa bouche un peu contractée laissant voir les dents serrées, sa peau qui faisait pâle sous l'eau, les lignes sèches de sa robe mouillée, la faisaient ressembler aux statuettes d'ivoire dont le moyen âge a encombré nos chapelles.

La pluie tombait, tombait toujours !

Le vent secouait, avec un épouvantable fracas, les arbres des quais, du Jardin des Plantes et de l'Entrepôt.

Dans cette nuit, dans ce bruit, dans ce terrible moment, le Charpentier hurlait :

— A l'assassin ! à l'assassin !

Il était horrible à voir, sentant ses mains s'ouvrir et lâcher les poutres du pont, perdu, sans espoir, dans cette eau noire comme de l'encre, bouillonnant sous ses pieds... ses yeux sortaient de leurs orbites, la mousse lui venait aux lèvres, sa barbe et ses cheveux se hérissaient, et déjà, dans ses oreilles, il entendait le mortel glouglou des noyés. Il dépensait tout ce qui lui restait d'énergie à crier :

— Au secours ! au secours !...

Et c'était lugubre à entendre dans cette tempête de tonnerre, de vent et de pluie.

Jacques, à moitié fou, effrayé de ce cri, qu'il croyait devoir réveiller tout Paris, las d'une lutte trop longue, dans laquelle deux fois il s'était cru perdu, craignant qu'un sauveur, un vengeur, ne surgît, entraîné par le fait lui-même, ne discernait plus que ce qui d'abord était combat devenait assassinat... qu'il n'y avait plus lutte, mais crime... fou de rage et de haine, disait :

— Finissons-en, qu'il meure donc !

Ce fut horrible... Du talon de sa botte il écrasa sur la poutre les doigts du malheureux !

La Linotte disait :

— Va donc, Jacques !... va donc !... Je lui couperai plutôt les doigts un à un que de le laisser remonter... il faut qu'il tombe !

Et les ciseaux sanglants firent leur œuvre hideuse.

Un cri terrible retentit... le dernier !

Puis la chute d'un corps dans l'eau, et ce fut tout !

La pluie et le vent cessèrent, comme si les éléments n'avaient plus rien à cacher.

Jacques resta dix secondes hébété.

Puis il se releva, se pencha sur le parapet et regarda l'eau noire dans laquelle le Charpentier venait de disparaître ; le courant brisait les derniers disques qui marquaient la tombe liquide... Une main surgit... cherchant vainement à s'accrocher dans le vide ; elle enfonça... Les disques reparurent, s'effacèrent...

Quelques globules bouillonnèrent, et ce fut tout... tout !..

Jacques, épouvanté, les mains crispées sur le parapet, le regard fixé sur cette eau sombre, le front ruisselant, non plus de pluie (le feu du cerveau l'avait séchée), mais de sueur !.. Jacques ne pouvait s'arracher de cette place... et son regard plus lucide voyait dans l'eau, couché sur la vase, le cadavre de sa victime.

Le dernier cri du Charpentier avait terrifié la Linotte ; sa respiration était devenue pénible, son sang s'était arrêté, un froid lui avait traversé les os, et le cri bourdonnait toujours dans ses oreilles ! Ses ciseaux lui échappèrent, le bruit de l'acier, frappant le parquet et tombant dans l'eau, la fit sursauter !...

Jacques la regarda... Leurs yeux eurent comme deux étincelles et ils tressaillirent...

Ils entendirent un bruit de pas et des voix qui disaient :

— C'est là, là ! sur le pont de l'Estacade, ils y sont encore.

Tremblants, les deux assassins se regardèrent.

Les pas se rapprochaient.

C'est la Linotte qui revint la plus vite aux dangers de la situation. Son regard, sondant l'obscurité, vit le groupe d'individus qui se dirigeait vers eux en courant ; il n'y avait pas un instant à perdre. La Linotte saisit le bras de Jacques et l'entraînant, ou plutôt le traînant du côté de l'hôtel Lambert, elle lui dit d'une voix sourde :

— Viens vite ! on nous a vus.

— Je l'ai assassiné, disait Jacques.

— Non, dit la Linotte : vous vous êtes battus, et c'est lui qui l'a attaqué...

— Assassiné ! répétait le misérable en suivant la Linotte.

— Mais marche donc, criait celle-ci. Ils sont sur le pont !

— Je suis un assassin, répétait Jacques, sans attendre ce que lui disait sa compagne.

Sans conscience, il se laissait conduire par la fille.

Mais les gens qui les poursuivaient avaient hâté le pas.

Les deux misérables tournaient le pont pour s'engager sur le quai, lorsque trois agents s'élancèrent sur eux et les saisirent.

La Linotte se débattit et voulut fuir.

— Laissez-moi, disait-elle, je n'ai rien fait, moi... Ils se sont battus, et je ne me suis mêlée à rien. Laissez-moi... je ne veux pas qu'on m'arrête... je veux rentrer chez moi !

— Assez de cris et de gestes, dit l'agent, ou nous vous bâillonnons et nous vous mettons les menottes.

— Oh ! monsieur, je vous le jure, je n'ai rien fait...

Jacques, au contraire, dès qu'il sentit la main de l'agent s'appuyer sur son épaule, accepta le châtiment. Il dit :

— Oui, c'est moi qui l'ai assassiné.

— Vous le connaissiez ?

— Oui, nous nous sommes battus... il voulait me tuer... et c'est moi qui l'ai tué...

— Cette femme ?

— Quelle femme ?

— Vous la connaissez ?...

— Ah ! la Linotte !

— Vous voyez bien, dit l'agent à la Linotte, que vous étiez avec eux.

— Mais, monsieur, oui, j'étais avec Jacques ; mais je n'ai rien fait, moi.

— Non, monsieur, fit Jacques, de bonne foi, car il n'avait pas vu l'aide que la Linotte lui avait prêtée ; c'est ma maîtresse, c'est pour elle qu'est arrivée la querelle... le Charpentier voulait me l'enlever ; mais elle n'a rien fait... Au contraire, elle essayait de me sauver... sur le pont... avant de nous battre.

— Qu'elle vienne toujours, dit celui qui paraissait diriger les agents. Demain, il fera jour, et nous verrons ce que nous devons faire.

La Linotte pleura... Mais les agents étaient habitués aux larmes ; on amena les deux amants au poste du quai Saint-Paul.

Les coupables étaient arrêtés, la police avait fait son devoir !... mais la victime, peut-être pouvait-on encore la sauver ? On n'y pensa pas. C'est la faute de notre administration française : on punit, on n'évite pas.

Le lendemain, Jacques était transféré à Mazas... la Linotte était relâchée.

## CHAPITRE II

*Bien fol est qui s'y fie*

niers jours d'été s'éteignait, lorsqu'un riche coupé s'arrêta.

Une jeune femme, belle, et très élégamment vêtue en descendit.

Elle entra dans le bal étincelant de lumières.

De toutes les tables chacun se leva...

— La Linotte ! cria-t-on.

Et tous les abonnés l'entourèrent.

Les femmes, ses anciennes amies, la regardèrent d'abord avec haine et envie, puis enfin, s'adoucissant en voyant la réception qui lui était faite, elles vinrent l'embrasser.

— Je voilà donc, Linotte, dit une d'elles ; on ne savait pas ce que tu étais devenue.

— J'ai voulu vous revoir, fit celle-ci, car je ne suis pas une oublieuse, moi... et ce n'est pas la fortune qui me changera.

— Oh ! non, dit tout bas une des femmes, ce n'est pas cela qui la rendra meilleure.... elle vient ici pour nous narguer

— Le procès est donc terminé ? demanda un des hommes.

— Oh ! il y a quinze jours.

— Tu n'as rien eu ?

— Moi ! je ne pouvais rien avoir... j'ai été acquittée .. mais je n'avais rien fait !... Jacques était un gueux qui voulait m'envoyer avec le Charpentier... je me sauvais de lui lorsqu'on m'a arrêtée.

— Quelle canaille ? dirent les femmes. Avec son petit air de sainte nitouche, il était capable de tout.

— Et qu'est-ce qu'il a eu, lui ?

— Il est condamné à dix ans, dit la Linotte indifférente.

— Seulement !

— Oh ! il ne l'a pas volé !

— Mais dis donc, sais-tu que tu es chic, la Linotte !

— Oui ! fit la fille, tirant de sa poche une petite glace montée en or et en brillants dans laquelle elle se regarda complaisamment, replaçant les anneaux de sa coiffure.

— Cette affaire m'a mise en relief... Un Anglais a voulu me connaître... Il m'a écrit plus de vingt lettres pendant le procès... Il parvenait à me les faire passer en prison... car on m'avait remise en prison...

— En prison, pauvre Linotte !

— Le soir même de mon acquittement, il est venu me chercher, m'a conduite dans un petit hôtel très joli, ma chère... où j'ai voiture, domestiques ; il m'a amené du monde et on joue un jeu d'enfer... je suis venue ce soir vous voir, mais je ne peux pas rester longtemps, mon monde vient vers dix heures... Je veux faire un quadrille, et je pars.

La Linotte était atteinte de ce qu'Emile Augier a nommé la nostalgie de la boue ; elle avait tout le luxe criard et criant des filles à la mode ; elle avait chez elle des admirateurs jeunes et élégants, mais ce monde ne lui suffisait pas : ses racines étaient à la boue, et elle ne pouvait s'en arracher.

(A suivre).